

Département	Meurthe et Moselle
Arrondissement	NANCY
Canton	SEICHAMPS

COMMUNE de SEICHAMPS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

du Lundi 14 décembre 2009

NOMBRE

de conseillers en exercice 29

de présents 24

de votants 26

L'an deux mil neuf, le lundi quatorze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de SEICHAMPS étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Henri CHANUT

Etaient présents : MM. CHANUT, CHARPENTIER, COCHE, BRZAKOVIC, INGRET, EGLOFFE, SCHNEIDER, GARCIA, CLERC, BOICHE, KLOUTZ, GRANJON, GUILLAUME, KEINERKNECHT
Mmes GLESS, TREIBER, MEON, REVOL, AGOSTINI, DIONNET, LANUEL
FABBRI, KRIER, MAISTRE

Etait absent : Mmes LEMINEUR, WOLFARTH
M. LECOMTE

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à
:

Mme DIART à M. CHARPENTIER
Mme PANIS à M. GRANJON

A l'unanimité, Monsieur Yves GRANJON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Rapporteur : **Juan-Ramon GARCIA**

Les décrets n°2006-603 du 23 mai 2006 et n°2009-803 du 26 juin 2009 peuvent donner lieu à la délivrance de certificats d'économie d'énergie sur des opérations standardisées définies par Arrêté du ministre chargé de l'énergie.

Grâce aux travaux d'efficacité énergétique effectués à l'école Saint Exupéry par la mise en place d'une couche d'isolation en plafond et en plancher sur préau, la Ville de Seichamps peut obtenir après instruction des certificats CEE (Certificats d'Economies d'Energies).

EDF accompagne la Ville de Seichamps dans la démarche pour l'obtention des certificats et propose une convention de répartition desdits certificats CEE à 100% pour le compte d'EDF.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention de répartition avec EDF.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme.

OBJET

**Convention de répartition de
Certificats d'Economies
d'Energie entre la Commune
et Electricité de France (EDF)**

N° 65/2009

Le Maire certifie que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 7 décembre 2009 et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 16 décembre 2009.

**Le Maire,
Henri CHANUT**

LE MAIRE,
Henri CHANUT